

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 11 MAI 2009 A RUPT AUX NONAINS

Présents : Mesdames Bernadette FISCHER, Monique ALLARD, Yolande STOCKER, Frédérique CHALOPPE, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS, Michel PEDRETTI, Denis VARNIER, Serge MULLER, Francis COLIN, Jean-Noël PIERRE, Christophe CAMONIN, Francis THIRION, Régis DUPONT, Patrick GASPARD, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Alain ROMBI, Jean GAVAZZI, Yannick INTINS, Roland LAVANDIER, Fabrice PETERMANN, Pascal QUERUEL, Roland DUFOUR, Francis LEROUX, Dominique GRANDPIERRE.

Absents : Mademoiselle Delphine MALTHIERY (*suppléée*), Monsieur Gaston CARRE (*suppléé*).

Assistaient : Mesdames Maya DUBURCH-PETIN, Frédérique TROUCHARD, Messieurs Guy ROCHER, Frédéric BASTIEN, Ricardo COUSIN.

Secrétaire de séance : Bernadette FISCHER



Jacky LEMAIRE remercie la Commune de RUPT AUX NONAINS d'accueillir les membres du Conseil Communautaire.

Il précise que la Commune de SOMMELONNE vient de passer officiellement le cap des 501 habitants et qu'à ce titre, elle doit avoir 2 délégués titulaires et 2 suppléants. Outre Monsieur Pascal QUERUEL (*actuel délégué titulaire*), il présente Messieurs Roland DUFOUR (*titulaire*) et Ricardo COUSIN (*suppléant*) et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil Communautaire.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, il ouvre la séance.

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Jacky LEMAIRE présente les Docteurs BERTAUX, BOUCHY et BRICHARD, Monsieur CHATENET qui interviennent pour exposer le bien-fondé du projet de maison de santé pluridisciplinaire.

Suite à la présentation du sujet par le Docteur BERTAUX et quelques échanges avec les membres du Conseil, le projet est accepté à l'unanimité et le Président est autorisé à lancer la consultation pour la recherche d'un maître d'œuvre spécialisé dans ce genre de structure.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

L'opération se termine à la fin de cette année et la question se pose quant au prolongement ou non sur une année supplémentaire.

URBAM a soumis deux avenants :

- 1^{er} avenant : proposition de terminer l'année en cours avec une prévision de dossiers supplémentaires à traiter + la réalisation de 45 diagnostics de performance énergétique (*prestation désormais obligatoire*)
Devis URBAM : 18 227.04 € TTC

- 2nd avenant : proposition de terminer l'année en cours avec une prévision de dossiers supplémentaires à traiter + la réalisation de 90 diagnostics + une année de prolongation
Devis URBAM : 69 379.96 € TTC

A noter :

Ces 2 avenants ne comprennent que la prestation d'URBAM CONSEIL, les travaux des particuliers sont en sus.

En terme de marchés publics, la 1^{ère} proposition ferait l'objet d'un avenant simple et d'une procédure réduite alors que pour la 2^{nde} proposition, un appel public à la concurrence doit être lancé au niveau national et européen, la procédure est portée à 6 mois.

Considérant que les personnes souhaitant profiter de cette opération ont été averties régulièrement depuis 4 ans, que notre CODECOM a mis en route d'autres projets onéreux pour cette année et qu'il serait mal venu d'augmenter la fiscalité pour subventionner des travaux aux privés, les membres du Conseil retiennent, à l'unanimité moins 1 voix, la proposition d'avenant n° 1 et prendra contact avec les deux autres CODECOM.

CENTRES D'ACCUEIL COLLECTIF POUR MINEURS

Francis COLIN informe l'assemblée que la CODECOM a accueilli 19 stagiaires qui ont tous obtenu le B.A.F.A. et que la procédure de recrutement de directeur est en bonne voie.

Trois secteurs sont définis (*en gras le centre d'accueil*) :

- **ANCERVILLE** / BAUDONVILLIERS / SOMMELONNE
- **COUSANCES** / SAVONNIERES / JUVIGNY / NANT / STAINVILLE / LAVINCOURT / AULNOIS
- **LISLE** / VILLE / BRILLON / MONTPLONNE / BAZINCOURT / RUPT / HAIRONVILLE / SAUDRUPT

L'assemblée accepte à l'unanimité le montant des salaires proposé.

Les Rapides de la Meuse ont fait parvenir leur devis et un budget prévisionnel est enfin établi avec un estimatif de 50 ados par centre pour une somme totale d'environ 87 000 €.

Après consultation des différents tarifs appliqués dans les divers centres aérés existants, un coût journalier demandé aux familles est proposé à **8.50 € par jour et par ado, repas inclus**.

19 Délégués sont pour, 10 contre et 1 s'abstient.

Il est entendu que pour les sorties exceptionnelles, un supplément sera demandé aux familles.

Chaque commune pourra décider, par le biais de son C.C.A.S., si elle décide d'apporter une aide spécifique à une famille.

Un avenant à notre contrat d'assurances sera pris pour couvrir la responsabilité de la CODECOM dans ce domaine.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le projet de RUPT AUX NONAINS pour les aménagements des abords du pont est présenté car il sera réalisé cette année (*accord DGE 2007*).

Les dossiers de VILLE SUR SAULX (*traversée du village*), BRILLON (*city stade*) et SOMMELONNE (*espace enfance jeunesse*) seront présentés dès que l'accord des autres financeurs seront reçus (*DGE 2009*).

Le Président rappelle qu'**il est impératif que ces travaux soient réalisés cette année** car les fonds vont être mobilisés sur ces projets et qu'il serait malvenu qu'à cause de leur non réalisation, d'autres dossiers ne puissent pas voir le jour, d'autant plus que l'an prochain, le Conseil Général n'octroiera pas de subvention.

PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA HOUPETTE

Jacky LEMAIRE rappelle que lors d'une précédente assemblée générale, accord avait été donné pour régler un mémoire de réclamation présenté par APPIA pour des travaux réalisés sur la plate-forme Ouest (*avenant signé à l'époque par Yvon VANNEROT et visé par la Préfecture*). Ce mémoire, d'un montant de 38 821.29 € TTC, concerne la révision des prix du marché.

La Trésorière souhaiterait que la CODECOM passe une convention avec l'entreprise. Les membres du Conseil donnent pouvoir au Président pour signer le protocole transactionnel proposé.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Afin de baisser les tonnages de déchets ultimes, le "Grenelle de l'Environnement" préconise :

- plus de valorisation des matières
- évolution des modes de tarification

A ce sujet, Francis THIRION fait part de l'intervention de Messieurs CHEURLIN et BOUROTTE lors d'une dernière réunion de sa commission. Celle-ci avait pour but de présenter un projet de caractérisation de nos ordures ménagères pour en optimiser le tri et par conséquent avoir une reprise des matériaux plus importante et donc une diminution finale de la facture.

Il rappelle que la T.G.A.P. actuelle est de 4.00 €/Tonne car l'incinération a été préférée à l'enfouissement (13.00 €)
A l'horizon 2013, il informe que la T.G.A.P. sera de 8.00 € pour l'incinération et 24.00 € pour l'enfouissement (32.00 € en 2015...).

La campagne de caractérisation qui nous est proposée par SITA DECTRA, notre prestataire, s'étale sur deux périodes (*été et hiver*), les échantillons seront prélevés au bourg-centre et dans d'autres villages plus ruraux ainsi que sur de l'habitat collectif et chez des artisans/commerçants.

Le coût de cette étude s'élève à 3 980.00 € HT.

Par 29 voix pour et 1 contre, le Conseil est d'accord pour faire effectuer cette étude afin de pouvoir mener une campagne d'information plus ciblée et ainsi sensibiliser les administrés au tri sélectif.

AIRE DE CAMPING-CARS

Afin de pouvoir prétendre à certaines subventions, le Président informe le Conseil qu'il y a lieu de réactualiser le projet et son plan de financement.

Les dépenses ont été revues par le maître d'œuvre et portées à 51 401.00 € HT, les recettes sont apportées par le Conseil Régional, le G.I.P. et le Conseil Général pour un montant de 41 121.00 €.

Les membres du Conseil approuvent l'actualisation et le plan de financement.

CANTINES SCOLAIRES

Madame PRINCE ayant demandé sa journée du 18 Mai, le problème de son remplacement est posé. La Mairie d'ANCERVILLE ne peut pas fournir d'employé, Jacky LEMAIRE fait donc appel à un volontaire parmi l'assemblée.

Monsieur Roland DUFOUR se propose, le Président le remercie au nom du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 h 30.

La secrétaire de séance,

Bernadette FISCHER

